



Tél : 02.33.88.78.20

Fax : 02.33.88.78.29

Mail : mairie.brettevilleensaire@orange.fr

Site internet : www.brettevilleensaire.fr

DOCUMENT À RETOURNER AVANT LE 28/08/2017 (à la Mairie de Bretteville)

INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE ET/OU GARDERIE PERISCOLAIRE

Nom de l'enfant :

Prénoms de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

MATERNELLE

PRIMAIRE

Classe fréquentée année 2017-2018 :

1 - INSCRIPTION A LA CANTINE :

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Repas occasionnel

(Tout repas doit être décommandé impérativement la veille avant 12 h auprès des services de cantine ou de la mairie, sinon il sera facturé)

Allergie alimentaire : OUI NON

Si oui, préciser l'allergie :

.....
.....

Toute allergie alimentaire doit obligatoirement être signalée.

2 - INSCRIPTION A LA GARDERIE PERISCOLAIRE :

(7h30-9h le matin et 16h30-18h30 l'après-midi)

Lundi matin et/ou Lundi après-midi Mardi matin et/ou Mardi après-midi
 Mercredi matin Jeudi matin et/ou Jeudi après-midi
 Vendredi matin et/ou Vendredi après-midi Garderie occasionnelle

Responsable du foyer n°1 Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	Responsable du foyer n°2 Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Commune	Commune
Tél. fixe	Tél. fixe
Tél. mobile	Tél. mobile
Adresse mail	Adresse mail
Profession	Profession
Nom employeur	Nom employeur
Tél. travail	Tél. travail

3 - NUMERO D'ALLOCATAIRE CAF :

4 - NUMEROS DE TELEPHONE EN CAS D'URGENCE :

Père :

Mère :

Autre personne à préciser :

*En cas d'accident ou de maladie, j'autorise le Maire à prendre toutes les mesures qui s'imposent et je l'autorise à faire transporter mon enfant
à (préciser vers quelle structure médicale)*

Pour le départ de la Garderie Périscolaire, j'autorise les personnes suivantes à partir avec mon enfant :

-
-
-

J'autorise (1) Je n'autorise pas (1) mon enfant à partir seul de la Garderie Périscolaire à sa fermeture (1-Rayer la mention inutile).

Si l'enfant n'est pas autorisé à partir seul, les parents ou les personnes habilitées doivent venir le chercher personnellement dans les locaux de la garderie périscolaire.

5 - DROIT A L'IMAGE :

Je déclare autoriser la commune de Bretteville à photographier, à filmer mon enfant et à reproduire ces images sur tout support d'information et de communication pour l'année scolaire 2017-2018 : OUI NON

Important : n'oubliez pas de signaler à la cantine scolaire, à la garderie périscolaire ou à la Mairie toute modification intervenue dans votre situation (changement d'adresse...).

**LA DEMANDE D'INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE QUE SI LA FAMILLE
EST À JOUR DE TOUS LES REGLEMENTS DE L'ANNEE 2016-2017**

Lu et approuvé

Signature